

Récapitulatif des prestations couverture hypothécaire & couverture hypothécaire PLUS

MIGROS
ASSURANCES

Vous protégez vous et vos proches en cas de décès, d'invalidité et de chômage

VOS AVANTAGES



Protection Premium
Plus d'assurance pour votre argent



Un partenaire solide
Migros: toujours à vos côtés!



Flexibilité maximale
Droit de résiliation mensuel pour tous les produits



Points Cumulus
Chaque année et automatiquement

Couverture

COUVERTURE HYPOTHÉCAIRE

- L'assurance couvre les conséquences financières en cas de décès, incapacité de gain, chômage
- Prise en charge des coûts courants pour le paiement d'intérêts et d'amortissement de votre prêt hypothécaire de la Banque Migros

DÉCÈS (CAPITAL)

- Vous protégez contre les conséquences financières en cas de décès par suite d'accident ou de maladie

jusqu'à CHF 200'000

INCAPACITÉ DE GAIN (RENTE)

- Vous protégez contre les conséquences financières en cas d'incapacité de gain de 100% par suite d'accident ou de maladie

jusqu'à CHF 2'000 par mois
Prestations pendant maximale 12 mois par sinistre respectivement au max. 24 mois au total

CHÔMAGE (RENTE)

- Vous protégez contre les conséquences financières en cas de chômage involontaire à 100%

jusqu'à CHF 2'000 par mois
Prestations pendant maximale 12 mois par sinistre respectivement au max. 24 mois au total

Événements assurés

Couverture

COUVERTURE HYPOTHÉCAIRE PLUS

- L'assurance couvre les conséquences financières en cas de décès et invalidité
- Prestations en capital étendues pour l'amortissement de votre prêt hypothécaire auprès de la Banque Migros
- Prestations de pension complémentaires pour alléger le budget de votre ménage

DÉCÈS (CAPITAL)

- Vous protégez contre les conséquences financières en cas de décès par suite d'accident ou de maladie

jusqu'à CHF 500'000

INVALIDITÉ (CAPITAL)

- Vous protégez contre les conséquences financières en cas d'invalidité par suite d'accident ou de maladie

jusqu'à CHF 300'000

INVALIDITÉ (RENTE)

- Vous protégez contre les conséquences financières en cas d'invalidité par suite d'accident ou de maladie

jusqu'à CHF 24 000 par an

Événements assurés